

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne – www.francophonie.ch

Paraît douze fois par an

N° 536

Prix de l'abonnement : 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2.

Mai 2011

« La fonction d'un écrivain est d'appeler un chat un chat. Si les mots sont malades, c'est à nous de les guérir. Au lieu de cela, beaucoup vivent de cette maladie.

La littérature moderne, en beaucoup de cas, est un cancer des mots. »

(Jean-Paul Sartre)

Acter

Contrairement à ce que l'on pense généralement, le verbe *acter*, récemment introduit dans le Dictionnaire de l'Académie française, n'est pas un néologisme. Il est attesté dès le XIII^e siècle « dater des actes », repris au XVIII^e (1751) « rédiger un acte ». Prendre acte, en parlant de procédure, de protocole (Littré). Faire rédiger, signer des actes (Lachâtre).

Ce verbe ne devrait être employé qu'en droit : noter, consigner, entériner, valider, dans un acte juridique, un protocole. Acter une clause, une décision.

La tendance récente est d'utiliser *acter* à tout propos et lui faire signifier n'importe quoi : exécuter, réaliser, conduire, établir, effectuer, fixer, disposer, instituer, procéder, accomplir, mentionner, etc. Fâcheuse dérive sémantique souvent entretenue par certains dictionnaires usuels qui, au lieu de remplir leur rôle de guide, se font les diffuseurs des usages les plus blâmables.

(Défense du français, N° 536, mai 2011)

Aïeuls, aïeux

Un certain nombre de mots ont deux pluriels : emails/émaux ; ciels/cieux ; œils/yeux. C'est le cas également de *aïeuls/aïeux*.

Le même nom *aïeul* a le pluriel *aïeuls* quand il veut dire « grands-parents » et le pluriel *aïeux* quand il s'agit de la séculaire lignée familiale et que le mot signifie « ancêtres ».

« Mes deux aïeuls, priés de nous suivre, refusèrent net » (A. Hermant).

« Dans le caveau des miens plongeant des pas nocturnes / J'ai compté mes aïeux » (A. de Vigny).

Fam. : Ah, mes aïeux ! Quelle déculottée !

(Défense du français, N° 536, mai 2011)

Arlequin (habit ou manteau d')

Doit-on parler d'habit ou de manteau d'Arlequin ? Les deux expressions sont justes, d'où une possible confusion, car elles désignent deux choses très différentes.

L'*habit d'Arlequin* est le costume porté par le personnage de la *commedia dell'arte*, composé de pièces disparates, de forme triangulaire aux couleurs variées. Fig. : ensemble composé de parties disparates ; ouvrage fait de morceaux empruntés à différents auteurs.

Un *manteau d'Arlequin* n'est pas un vêtement. Ce terme désigne la partie de la scène d'un théâtre qui commence au rideau et se termine au premier plan des coulisses. Elle est généralement décorée d'une draperie de couleur rouge. C'est un encadrement de scène que l'on peut élargir ou rétrécir à volonté, appelé aussi cadre mobile.

(Défense du français, N° 536, mai 2011)

Audit

Du verbe anglais *to audit* « vérifier, apurer ».

Le nom *audit* désigne une procédure de contrôle de la comptabilité et de la gestion d'une entreprise. Par extension : toute étude systématique des conditions de fonctionnement d'une entreprise.

Audit informatique : analyse de l'organisation, du fonctionnement et des performances d'un système d'information pour mettre en évidence ses qualités, son adéquation aux besoins.

Ce mot introduit dans la langue française vers 1970 ne figure pas dans la dernière édition (9^e) du Dictionnaire de l'Académie française. Il est désormais servi à la louche dans tous les domaines où maints termes plus appropriés seraient préférables : *contrôle, vérification, examen, étude, enquête, investigation, évaluation, révision, diagnostic, inspection, recherche, estimation, expertise*, etc.

(Défense du français, N° 536, mai 2011)

« Compliance officer »

De l'anglais *compliant* « accommodant, docile », *compliant* signifie « acquiescement, conformité ».

Dans le vocabulaire économique et financier anglais *compliance officer* désigne un conseiller fiscal, *compliance lawyer* un conseiller juridique.

En français, ce terme désigne le responsable des normes, des règlements, de la qualité dans une entreprise, bancaire ou autre.

(Défense du français, N° 536, mai 2011)

Dédier

« Croyez bien que nous sommes totalement dédiés à la situation. »

Le jargon de l'informatique est en train d'opérer un véritable massacre de notre langue provoqué et alimenté par des traductions littérales (et donc erronées) de l'américain.

L'adjectif anglais *dedicated* signifie « spécialisé, qui est conçu pour l'exécution d'une tâche particulière, en vue d'un usage spécifique ».

Pour ce qui est de l'usage général *dédié* doit être remplacé par des équivalents plus précis, tels que : *destiné, consacré, affecté, voué (à) ; conçu, prévu (pour)*.

(Défense du français, N° 536, mai 2011)